CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E85688** **VALABLE JUSQU'AU** **09/07/2027**

ÉDITÉ LE 17/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/11/1987

Raison sociale : MENISOL

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 15/12/2021

Capital : 6 097

2 RUE DES ARTISANS
40230 ORX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DAX 34279366800027

Siret : 342 793 668 00027

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 71002372

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000011029682004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000011029682004

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 05 58 42 00 01 **Fax :** 05 58 41 93 64

Portable : 06 79 74 82 53

Responsabilité légale :
LD2R (880 750 096) / DENOT-LELET LAURENT DIRECTEUR GÉNÉRAL / RAULET DIMITRI DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://www.menisol.fr

E-mail : secretariat@menisol.fr

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 160 222 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante)	18	02/07/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/07/2026 09:01

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.